

Questions orales

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je ne puis parler pour la SCHL en ce sens-là. Je présume . . .

M. Hellyer: Vous êtes le ministre responsable.

M. Basford: Je présume qu'il s'agissait de questions relatives à des travaux entrepris bien longtemps avant que je ne devienne ministre et que la SCHL était convaincue que les mesures qu'imposaient les circonstances avaient été prises à l'époque où elle a eu connaissance des faits.

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES ESTUDIANTINS—
DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE AU SUJET DES
ALLÉGATIONS D'IRRÉGULARITÉS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme le premier ministre suppléant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a repoussé une demande d'enquête judiciaire et qu'il est possible qu'un conflit d'intérêt existe étant donné qu'un homme du nom de Wright, appartenant au cabinet juridique de Lang, Mitchener, etc., de Toronto, a constitué l'ensemble de ces sociétés, et est évidemment étroitement lié au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au président du Conseil privé—dont je crois qu'il est un conseiller—le premier ministre, à la lumière de ce conflit d'intérêt possible, de la réponse fournie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du scandale qui semble s'aggraver jour après jour sans que les faits soient connus, accepterait-il qu'on lance une enquête judiciaire, qu'on cite des témoins à comparaître afin que toute cette affaire soit mise au grand jour?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis que répondre au député que s'il est persuadé de l'existence d'un scandale dans lequel le ministre serait impliqué, il conviendrait qu'il présente dans les règles ses allégations à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais fait état d'un scandale où serait impliqué le ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Par contre j'ai dit que ce projet résidentiel donnait lieu à une fraude fiscale scandaleuse. Je demande au premier ministre s'il accepterait qu'on institue une enquête judiciaire pour faire la lumière sur ce scandale et en découvrir les responsables.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de ce que l'honorable représentant admette qu'aucun député de ce côté-ci de la Chambre n'est mêlé à un scandale.

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggar a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a donné la parole au député de Saskatoon-Biggar. Le député a déjà posé un certain nombre de questions supplémentaires. Il me permettra peut-être de donner maintenant la parole au député de Saskatoon-Biggar.

[M. Hellyer.]

M. Woolliams: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je comprends pourquoi vous adoptez cette attitude, et je vous le dis avec le plus grand respect, mais vous avez écouté les réponses du premier ministre qui a refusé de répondre à mes questions. S'il tient à rester silencieux, qu'il le reste, car il cache quelque chose.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député connaît le Règlement. Il peut poser des questions, mais le ministre concerné ou le premier ministre peut refuser de répondre, ou donner des réponses qui ne satisfont pas le député qui pose la question. En fait, cela arrive fréquemment.

M. Trudeau: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre pose-t-il la même question de privilège?

M. Trudeau: Je tiens simplement à expliquer à la Chambre que le député m'a posé la même question que celle qu'il avait posée au premier ministre suppléant le jour où je rentrais après avoir accompagné Sa Majesté.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faut que l'ordre règne à la Chambre. Le député de Calgary-Nord a posé un certain nombre de questions. La présidence a ensuite donné la parole au député de Saskatoon-Biggar, puis le député de Calgary-Nord a posé la question de privilège, qui, à mon avis, n'était pas justifiée. Je crois qu'il est inutile de poursuivre cet argument pour l'instant. A moins que le très honorable premier ministre pose également la question de privilège, je pense que nous devrions passer à la question suivante.

M. Trudeau: En effet, monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Elle découle du fait que le député a apparemment mal compris ce que le premier ministre suppléant a dit à la Chambre lundi dernier à répondant à sa question. Il ne cherchait pas à refuser une enquête. Au contraire, comme en fait foi la page 7402 du hansard, le secrétaire d'État aux Affaires a dit:

Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre lui-même poursuivra ces enquêtes. S'il est convaincu que la question n'a pas à être étudiée plus à fond, j'accepterai volontiers ses conseils. D'autre part, s'il décide de pousser plus avant, je suis sûr qu'il le fera si c'est dans l'intérêt public.

On n'a donc pas refusé une enquête. Le ministre est prié d'étudier la question plus à fond.

M. l'Orateur: A l'ordre. On discute encore sur ce qui a été dit ou n'a pas été dit. A cause de l'intérêt manifeste des députés, le député de Calgary-Nord pourra dans un instant poser une autre question supplémentaire s'il le désire, mais je rappelle encore aux députés que le député de Saskatoon-Biggar a obtenu la parole et qu'on pourrait lui permettre de poser sa question. J'accorderai ensuite la parole au député de Richmond. Les députés de ce coin de la Chambre ont aussi certains droits, et je reviendrai ensuite au député de Calgary-Nord.

A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse pour la troisième ou quatrième fois auprès du député de Saskatoon-Biggar, mais le député de Cape Breton-East Richmond soulève la question de privilège.